KBR Protégeons le temps
Koester de tijd

Mont des Arts 28 B-1000 Bruxelles
Kunstberg 28 B-1000 Brussel
www.kbr.be

Comment déclarer et déposer vos publications en ligne ?

BIENVENUE

Bienvenue sur le site du dépôt légal belge : www.depotlegal.be
Ce site est entièrement dédié au dépôt légal et s'adresse plus particulièrement aux déposants, à savoir :

- Les **éditeurs** professionnels ou occasionnels (vous avez un numéro d'éditeur dans le registre de KBR)
- Les **auteurs-éditeurs** belges et domiciliés en Belgique (vous éditez vous-mêmes vos publications)
- Les **auteurs** belges et domiciliés en Belgique et **publiés à l'étranger**

La plateforme permet de :

- déclarer à la pièce ou par lots des publications imprimées ;
- déclarer et déposer à la pièce ou par lots des publications numériques (fichiers PDF ou EPUB) ;
- visualiser l'historique de vos dépôts ;
- valoriser les nouveautés des éditeurs et des auteurs au travers du catalogue « Publications annoncées ».
- poser des questions sur votre (vos) déclaration(s) ou dépôt(s).

Vous n'êtes pas sûr de savoir si l'obligation de dépôt s'applique à votre publication ?
Pour plus d'informations, naviguez sur www.kbr.be/fr/deposer-des-publications/.

MENU

Étape 1 : Inscrivez-vous au service du dépôt en ligne afin de créer un compte déposant.

Étape 2a : Déclarez (et déposez) vos publications une par une.

Publications non périodiques : livres, brochures etc.
Publications périodiques : revues, annuaires etc.

Étape 2b : Déclarez (et déposez) vos publications par lots.

Étape 3 : Suivez vos déclarations et dépôts en ligne.

Étape 4 : Référencez vos publications auprès de KBR.

FEEDBACK

Pour votre confort, nous souhaitons encore améliorer ce site. Des commentaires ? Des suggestions ?

Donnez-nous votre avis via secr.depot@kbr.be !

.be

Étape 1 : Inscrivez-vous au service du dépôt en ligne afin de créer un compte déposant.

Afin de pouvoir déclarer ou déposer des publications, vous devez disposer d'un compte « déposant ».
Si vous ne possédez pas encore de « compte déposant », vous devez en créer un.
Pour ce faire, procédez de la manière suivante :

- **A partir de la page www.depotlegal.be, cliquez sur le bouton** S'inscrire à ce service **;**
- **Vous arrivez sur la page unique du formulaire d'inscription**, constituée en trois parties :
  - Compte déposant
  - Informations détaillées
  - Personne de contact
- **Commencez par remplir les informations relatives au compte déposant :**

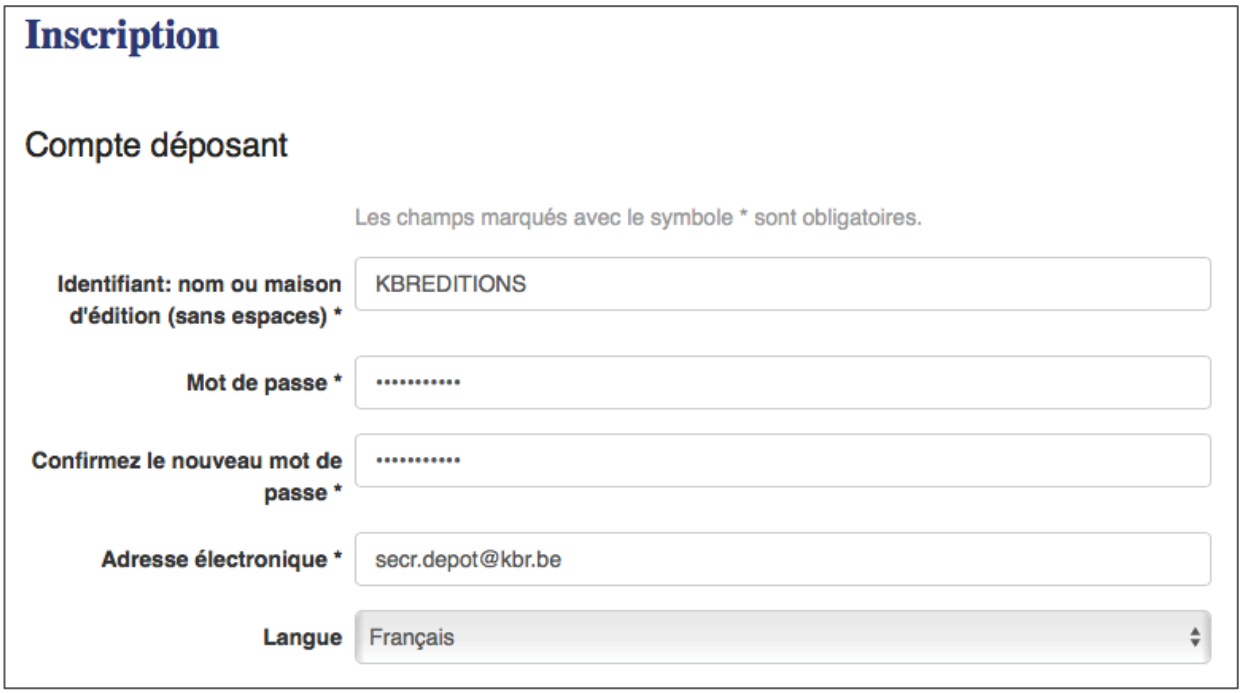

- **Choisissez un identifiant :**
  - Sans espace et sans ponctuation, sauf *underscore* (_).
  - Pour les éditeurs : nom de votre maison d'édition.
  - Pour les auteurs ou auteurs-éditeurs : votre nom de famille.
- **Choisissez un mot de passe :**
  - 4 caractères minimum
  - Tous les types de caractères sont acceptés, sans obligation d'utilisation : lettres majuscules, lettres minuscules, chiffres et caractères spéciaux.
- **Introduisez votre adresse électronique et votre langue de contact.**

- **Remplissez ensuite les informations détaillées :**

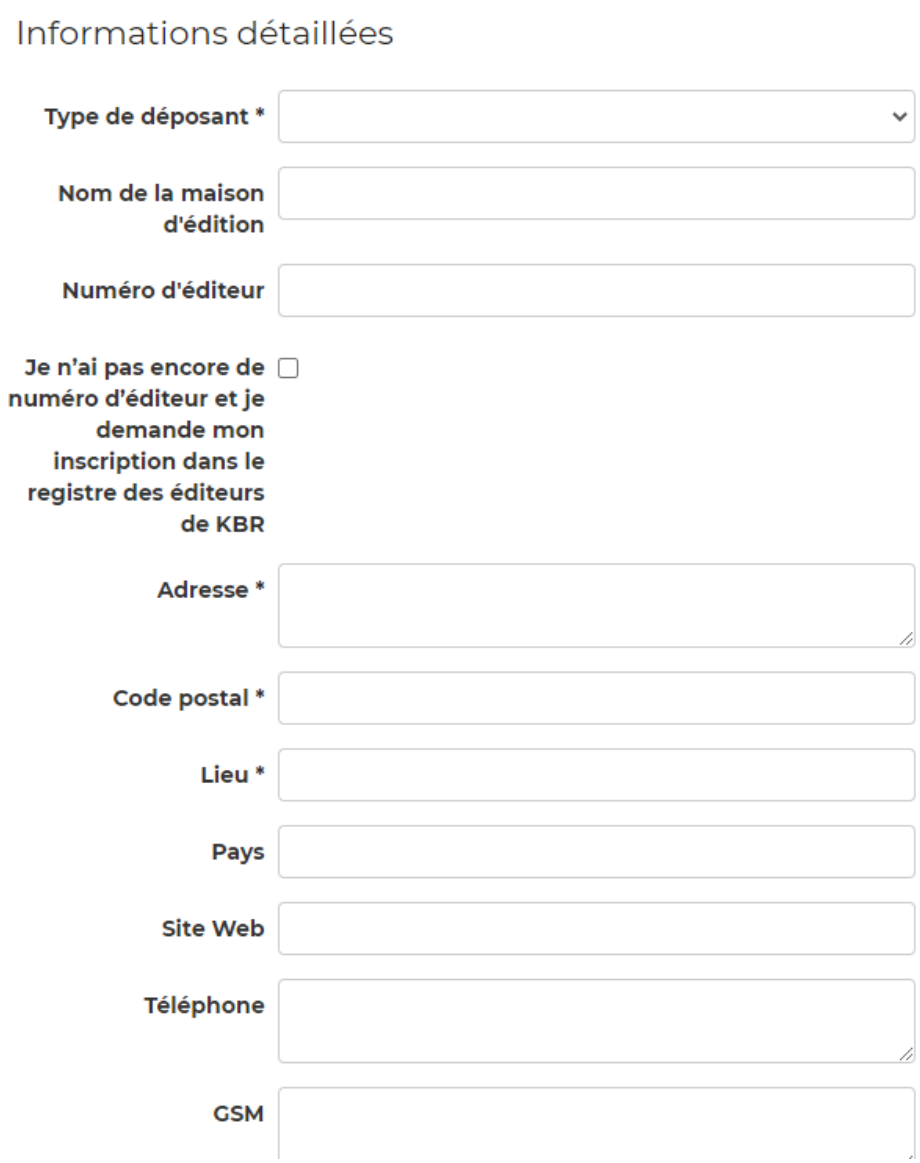

- **Choisissez le type de déposant auquel vous appartenez :**
  - **Éditeur** : éditeurs professionnels ou occasionnels,
    vous avez un numéro d'éditeur dans le registre de KBR.
  - **Auteur-éditeur** : auteurs-éditeurs belges et domiciliés en Belgique,
    vous éditez vous-mêmes vos publications.
  - **Auteur publié à l'étranger** : auteurs belges et domiciliés en Belgique et publiés à l'étranger.

  Attention : si vous appartenez à plusieurs de ces catégories, créez un compte par type de déposant.

- **Introduisez le nom de votre maison d'édition.**
  - Si vous êtes auteur-éditeur : laissez ce champ vide.
  - Si vous êtes un auteur édité à l'étranger : introduisez le nom de la/les maison(s) d'édition qui vous publie(nt) à l'étranger.

- **Introduisez le numéro d'éditeur qui vous a été attribué par KBR.**

  Ce champ ne concerne que les éditeurs. Les auteurs-éditeurs et auteurs publiés à l'étranger ne doivent pas s'inscrire au Registre des éditeurs et, par conséquent, ne disposent pas d'un numéro.

  Si vous êtes éditeur mais ne disposez pas encore d'un numéro au Registre des éditeurs de KBR, cochez la case pour demander votre inscription dans le registre des éditeurs.

- **Répartissez votre adresse dans les quatre champs suivants :**
  - Champ « Adresse » : introduisez votre rue, numéro et éventuelle boîte postale.
  - Champ « Code postal » : introduisez votre code postal.
  - Champ « Lieu » : introduisez votre localité.
  - Champ « Pays » : introduisez votre pays (champ facultatif)

  Attention :
  - Pour les éditeurs : siège social de la maison d'édition.
  - Pour les auteurs et auteurs-éditeurs : adresse privée.

- **Introduisez votre site web, un numéro de téléphone et un numéro de GSM (champs facultatifs).**

- **Enfin, remplissez les informations relatives à la personne de contact :**

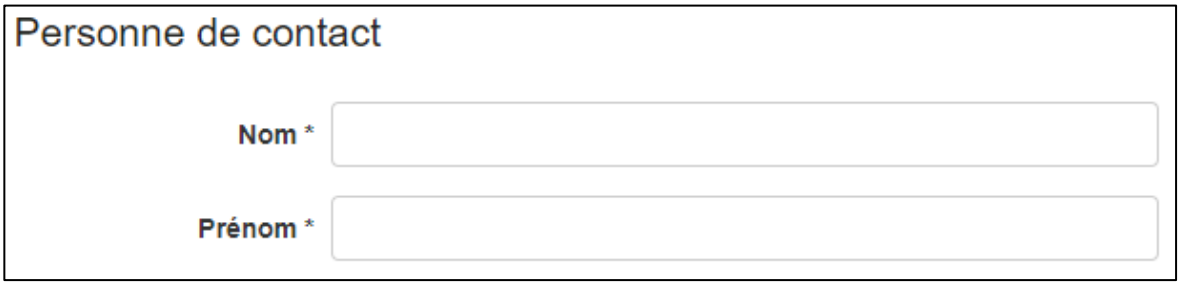

- **Pour finaliser l'inscription, entrez les caractères destinés à prouver que vous n'êtes pas un robot :**

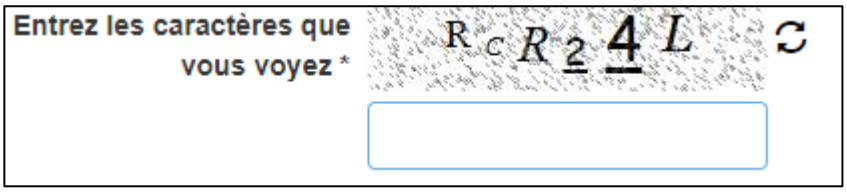

Si vous éprouvez de la difficulté à lire les caractères qui vous sont proposés, cliquez sur pour que le système en génère d'autres.

- **Enfin, cliquez sur le bouton**

situé en bas de la page.

- **Une page de confirmation d'inscription s'affiche :**

Confirmation d'inscription

Merci. Votre compte est maintenant activé et vous pouvez déclarer et/ou déposer vos publications.

Vous pouvez désormais vous connecter via www.depotlegal.be

- **Vous recevez encore un mail de la part de KBR** <lms@kbr.be> **:**

KBR Votre compte dépôt légal est prêt à être utilisé
Merci. Votre compte est maintenant activé et vous pouvez déclarer et/ou déposer vos publications.

Vous pouvez dès à présent déclarer et/ou déposer vos publications, périodiques ou non périodiques.

- **Depuis votre « compte déposant », en cliquant sur le bouton rose avec votre identifiant, vous avez la possibilité de :**

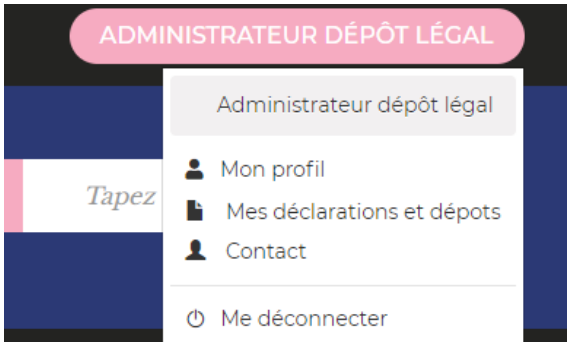

- 'Mon profil' : modifier votre profil ;
- 'Mes déclarations et dépots' : suivre vos déclarations et dépôts ;
- 'Contact' : nous contacter via deux formulaires de contacts, l'un pour des questions générales sur le dépôt légal, l'autre concernant les périodiques belges ;
- ' Me déconnecter' : vous déconnecter.

Avant de commencer à déclarer (et à déposer), choisissez d'abord votre mode de travail :

Pour déclarer (et déposer) vos publications **une par une via un formulaire en ligne**, voyez **Étape 2a**.

Pour déclarer (et déposer) vos publications **par lots via un client FTP** en format **.CSV** ou en **ONIX 3.0**, voyez **Étape 2b**.

Étape 2a : Déclarez (et déposez) vos publications une par une.

- **Pour déclarer une publication**, cliquez sur « Déclarer et déposer » dans le menu supérieur du site https://www.depotlegal.be.

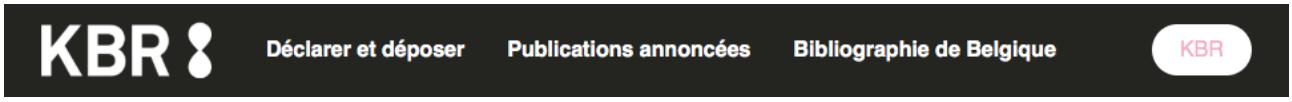

Ou cliquez sur le bouton

que vous trouverez sur cette même page.

- **Choisissez ensuite le type de publication** que vous souhaitez déclarer ou déposer :

  - Est-ce une publication non périodique (livre, brochure … y compris faisant partie d'une collection) ou périodique (revue, annuaire …) ?

  - Est-ce une publication imprimée et/ou numérique ?

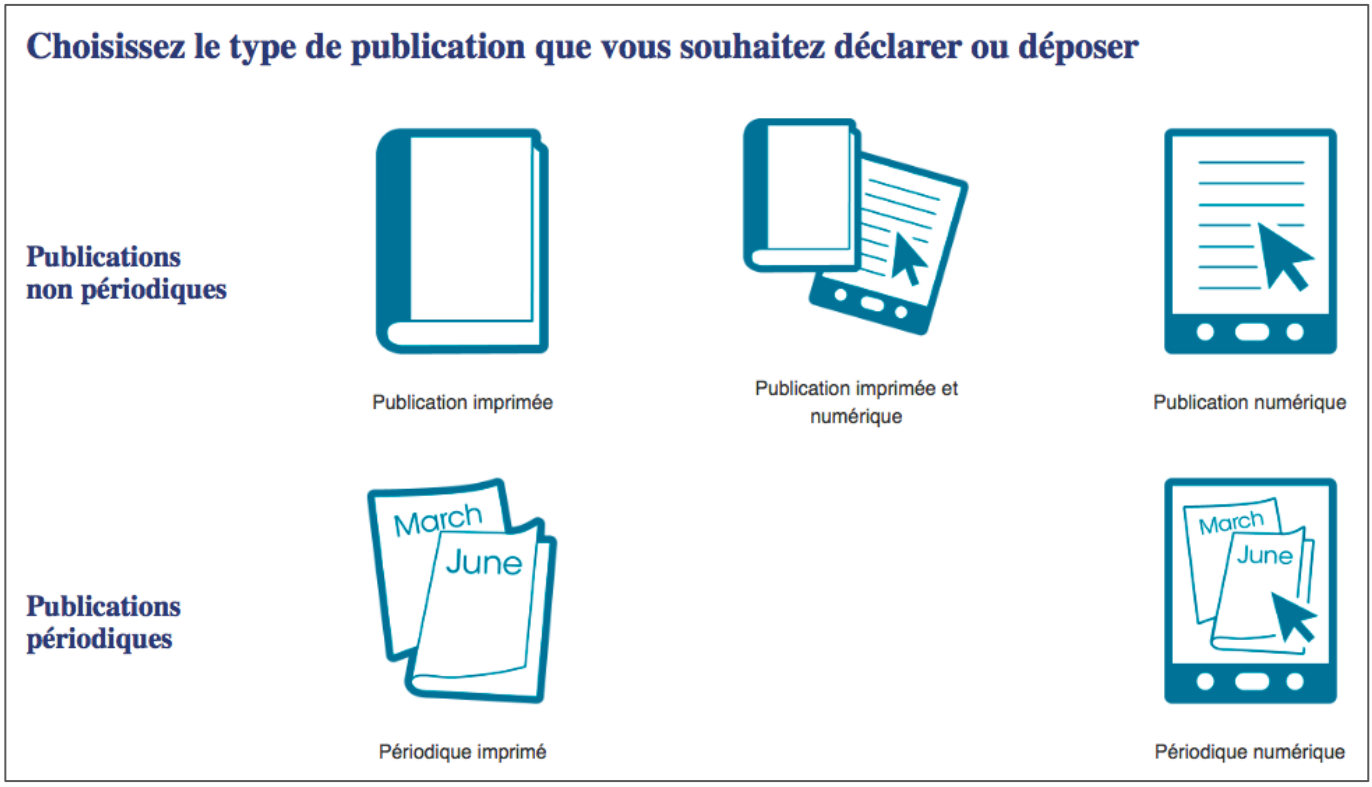

Publications non périodiques (livres, brochures etc.)

- **Prenons l'exemple d'une publication non périodique imprimée et numérique.**

Publication imprimée et numérique

Ce type de publication est l'exemple idéal, car il rassemble tous les champs demandés dans les formulaires des deux autres types de publications non périodiques (publication imprimée / publication numérique).

- **Pour déclarer une publication non périodique imprimée et numérique, trois étapes vous sont proposées :**

Procédez de la manière suivante :

Etape 1 : Compléter les métadonnées

Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque.

Quelques précisions complémentaires :

- **Mention de dépôt légal :**
  - Chaque éditeur doit s'inscrire dans le Registre des éditeurs afin de recevoir son numéro d'éditeur qui lui permettra de composer la mention de dépôt légal.
    Exemple : D/2018/14289/0004 ou D/2019/0020/0001
    Si vous avez oublié votre numéro d'éditeur, vous pouvez le consulter via secr.depot@kbr.be.
  - Pour les auteurs qui s'éditent eux-mêmes, le numéro d'inscription et le numéro d'ordre seront remplacés par le nom de l'auteur, suivi du mot « éditeur ».
    Exemple : D/2018/Jean Dupont, éditeur.

- **Pseudonyme :** dans le cas d'une publication sous pseudonyme, vous pouvez préciser ou non la diffusion publique du nom de l'auteur.

- **Lieu de publication** : vous pouvez indiquer plusieurs lieux, séparés par un point-virgule (Bruxelles ; Anvers).

- **ISBN** : KBR n'attribue pas de numéros **ISBN**. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur www.kbr.be/fr/isbn/

- **Note de contenu** : ce champ a pour but de donner des informations complémentaires (titre original dans le cas d'une traduction, existence du document en d'autres langues, etc.).

ÉTAPE 1
Complétez les métadonnées

ÉTAPE 2
Ajoutez des fichiers

ÉTAPE 3
Validez avant envoi

Les champs marqués avec le symbole * sont obligatoires

Mention de dépôt légal	D/2019/11922/0044
Titre complet de l'ouvrage *	Bruegel en noir et blanc : tout l'œuvre gravé : exposition, Bruxelles, KBR, du 15 octobre 2019 au 16 février 2020
Si pseudonyme, véritable nom	
Auteur(s) *	Maarten Bassens, Joris Van Grieken, Dominique Allart... [et al.] (auteurs); Sandra Darbé, Maarten Bassens, Agnes Kooijman (coordination); Sandr
Ne diffuser que le pseudonyme	
Lieu de publication	Bruxelles
Éditeur/Auteur-Éditeur *	KBR; Hannibal
Année de publication *	2019
Collection	
Numéro de collection	
Langue du document *	Français
Si autre, indiquez ici	
ISBN (version imprimée)	9789463887205
ISBN (version numérique)	*9782250145051*
Prix (version imprimée)	55 €
Prix (version numérique)	*12,99 €*
Note de contenu	Hardcover, existe aussi en softcover (9789463887304); Existe aussi en néerlandais (Bruegel in zwart en wit) et en anglais (Bruegel in black and wl
Publication subventionnée ? Si oui, par quelle institution ?	
4e de couverture	Vers 1555, après son voyage en Italie, Pieter Bruegel l'Ancien commence à concevoir, pour l'ambitieux peintre-éditeur anversois Hieronymus Cock, des estampes qui ne tardent pas à le rendre célèbre dans toute l'Europe. D'innombrables dessins préparatoires montrent avec quelle minutie il développe ces œuvres graphiques, qui seront ensuite incisées dans le cuivre par des artisans de talent. Avec ses Grands paysages.

Etape 2 : Ajouter des fichiers : la publication électronique et la couverture

Sélectionnez le fichier numérique de votre publication dans le champ 1 ou le champ 2 selon les droits d'accès souhaités.. Les formats acceptés sont : PDF et EPUB.

- intra-muros > votre publication sera uniquement accessible depuis KBR.
- accès libre > votre publication sera consultable par tous, également depuis l'extérieur, mais non téléchargeable.

Sélectionnez l'image de couverture dans le champ 3. de votre publication **(facultative):**

Etape 3 : Valider avant envoi

- Les données que vous avez encodées à l'étape 1 s'affichent. **Vérifiez** qu'elles sont exactes et complètes.
- Si vous devez **modifier** quoi que ce soit, cliquez sur l'étape que vous souhaitez retravailler. Naviguer entre les étapes ne vous fera perdre aucune donnée ni fichier encodé.

- Cliquez sur le bouton 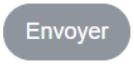

pour déclarer votre publication.

ÉTAPE 1
Complétez les métadonnées

ÉTAPE 2
Ajoutez des fichiers

ÉTAPE 3
Validez avant envoi

Libellé	Valeur
Mention de dépôt légal	D/2019/11922/0044
Titre complet de l'ouvrage	Bruegel en noir et blanc : tout l'œuvre gravé : exposition, Bruxelles, KBR, du 15 octobre 2019 au 16 février 2020
Si pseudonyme, véritable nom	
Auteur(s)	Maarten Bassens, Joris Van Grieken, Dominique Allart... [et al.] (auteurs); Sandra Darbé, Maarten Bassens, Agnes Kooijman (coordination); Sandra Darbé, Anne-Laure Vignaux, Catherine Warnant (traduction); Sara Lammens (avant-propos)
Ne diffuser que le pseudonyme	
Lieu de publication	Bruxelles
Éditeur/Auteur-Éditeur	KBR; Hannibal
Année de publication	2019
Collection	
Numéro de collection	
Langue du document	fre
Si autre, indiquez ici	
ISBN (version imprimée)	9789463887205
ISBN (version numérique)	
Prix (version imprimée)	55 €
Prix (version numérique)	
Note de contenu	Hardcover, existe aussi en softcover (9789463887304); Existe aussi en néerlandais (Bruegel in zwart en wit) et en anglais (Bruegel in black and white)
Publication subventionnée ? Si oui, par quelle institution ?	
4e de couverture	Vers 1555, après son voyage en Italie, Pieter Bruegel l'Ancien commence à concevoir, pour l'ambitieux peintre-éditeur anversois Hieronymus Cock, des estampes qui ne tardent pas à le rendre célèbre dans toute l'Europe. D'innombrables dessins préparatoires montrent avec quelle minutie il développe ces oeuvres graphiques, qui seront ensuite incisées dans le cuivre par des artisans de talent. Avec ses Grands paysages, Bruegel s'affirme comme un novateur influent de l'art du paysage. Des estampes comme Les gros poissons mangent les petits et la série des Sept péchés capitaux prouvent qu'il peut se mesurer au grand Hieronymus Bosch. Mais il publie également sous cette forme des allégories satiriques, des épisodes de la Bible et ses célèbres scènes paysannes. Là comme ailleurs, Bruegel illustre les forces et surtout les faiblesses de l'être humain avec autant d'originalité que d'humour. Quatre cent cinquante ans après sa mort, ses gravures, eaux-fortes et bois, qui constituent une partie essentielle de son oeuvre, n'ont rien perdu de leur expressivité. En histoire et technologie de l'art comme en archivistique, la recherche récente porte un regard innovant sur tout l'oeuvre graphique de Bruegel, publié tant de son vivant que peu après son décès. Quatre-vingtneuf compositions sont abordées dans ce catalogue superbement illustré, qui présente des descriptions nouvelles et détaillées de leurs différents états et éditions. L'ouvrage expose également l'histoire de la création, de l'interprétation et de l'appréciation de ces estampes, qui ont déterminé l'image de Bruegel, des siècles durant, auprès du grand public. Dans le cadre de l'année Bruegel, la Bibliothèque royale de Belgique (KBR) réunit pour la première fois la totalité de la collection de gravures dans une exposition. Celle-ci se déroule du 15 octobre 2019 au 16 février 2020 au palais de Charles de Lorraine à Bruxelles, qui rouvre pour l'occasion ses portes après une longue rénovation. Le luxueux catalogue qui accompagne cette exposition reproduit les oeuvres à taille réelle, offrant ainsi aux lecteurs la chance de faire connaissance de très près avec les célèbres gravures de Bruegel. Des historiens de l'art spécialisés liés à la KU Leuven et à la Bibliothèque royale introduisent en cinq passionnants essais au monde fascinant de l'oeuvre gravé du maître.
Droits d'accès	Intra muros

Envoyer

- **Vous recevrez une confirmation et le choix de :**

  - faire une nouvelle déclaration avec les mêmes données
  - faire une nouvelle déclaration à partir d'un formulaire vide
  - retourner à la page d'accueil

Attention, le dépôt ne sera effectif qu'à la réception de vos publications.

Pour rappel, vous devez déposer :

- **deux** exemplaires pour les publications **non périodiques** (livres, brochures etc.).
- **un** exemplaire pour les publications **périodiques** (revues, annuaires etc.).

Vous avez deux possibilités pour effectuer votre dépôt:

1) **Envoi postal**

Au bureau de poste, demandez un renvoi à KBR et faites imprimer une étiquette avec la formule « **Bpack Retour Retail** ».

Ainsi, KBR prend en charge les frais pour votre envoi à l'adresse suivante :

KBR (Bibliothèque royale de Belgique)
Dépôt légal
Place de la Justice 9
B-1000 Bruxelles

2) **Livraison**

Les colis lourds ou volumineux peuvent être livrés à la même adresse :

KBR (Bibliothèque royale de Belgique)
Dépôt légal
Place de la Justice 9
B-1000 Bruxelles
(Lundi – vendredi de 8h à 16h. Sonnez à gauche de la porte de garage)

Emballez soigneusement votre colis afin que les pièces arrivent dans un état parfait.

La déclaration de publications directement par lots est aussi possible (voir Étape 2b).

Publications périodiques (revues, annuaires, etc.)

Dans le cas des publications périodiques, il y a encore des formulaires spécifiques selon le type de déclaration :

Périodique imprimé	Déclarer un nouveau périodique ou un changement de titre	Périodique numérique	Déclarer un nouveau périodique ou un changement de titre
	Déclaration annuelle des numéros déposés (facultative)		Déposer fascicules numériques

- **Déclarer un nouveau périodique ou un changement de titre**

  Choisissez ce formulaire si vous n'avez encore jamais déposé votre périodique (imprimé ou numérique) auprès de KBR, ou si votre périodique change de titre.

  Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque. Quelques précisions complémentaires :

  - **Titre** : si vous remplissez ce formulaire dans le cadre d'un changement de titre de votre périodique, introduisez dans ce champ le nouveau titre de votre périodique.

  - **Lieu de publication** : introduisez ici la ville de votre siège social (si vous êtes éditeur) ou votre localité privée (si vous êtes auteur-éditeur). Vous pouvez indiquer plusieurs lieux, séparés par un point-virgule. Exemple : Bruxelles ; Anvers

  - **Titre précédent** : ce champ n'est à remplir que si vous souhaitez déclarer le changement du titre de votre périodique. Indiquez dans ce cas son titre précédent dans ce champ.

  - **ISSN** : International Standard Serial Number. Ce numéro permet d'identifier de manière unique et certaine, toute publication en série. C'est KBR qui attribue gratuitement un ISSN aux publications en série belges. Vous trouverez de plus amples informations et le formulaire de demande sur https://www.kbr.be/fr/issn/.

  - **Mention d'édition** : si votre périodique est également édité dans d'autres langues ou s'il se décline en différentes versions régionales, indiquez ici à nos équipes quelle édition vous déclarez dans ce formulaire. Exemples : Edition française, Edition Liège, Edition étudiant etc.

  - **Première année de publication :** indiquez la numérotation du tout premier numéro de votre périodique, suivie, entre parenthèses, du mois et/ou de l'année de sa parution.
    Exemples :
    - Vol. 1, n° 1 (août 2008)
    - N° 1 (2019)
    - N° 13 (janvier 2020) (pour un périodique changeant de titre sans interruption dans la numérotation)
    - 1er trim. (2018)

- **Périodicité :** sélectionnez dans la liste déroulante la fréquence de publication de votre périodique. *Attention à la confusion entre bimestriel (tous les deux mois) et bimensuel (deux fois par mois).*

- **Existe aussi au format numérique :** sélectionnez « oui » dans la liste déroulante si votre publication existe également au format PDF et/ou EPUB.

  ***A noter** : si votre périodique est à la fois disponible en version imprimée et numérique, le dépôt de la version numérique ne dispense pas du dépôt de la version imprimée. Le dépôt des publications numériques est, pour peu de temps encore, facultatif.*

- **Déclaration annuelle des numéros déposés** (= déclaration facultative)

  Si vous souhaitez que KBR vous fournisse un accusé de réception des numéros **imprimés** déposés que vous lui avez déjà fait parvenir, vous pouvez remplir une déclaration annuelle.

  Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque.

  Une fois le formulaire complété, cliquez sur

.
  Un message de confirmation de déclaration s'affiche et un e-mail vient d'être automatiquement généré à destination de notre équipe. Nous nous occupons de vérifier la bonne réception des numéros indiqués dans les plus brefs délais.

  Vous recevrez sous peu un e-mail de notre part (periodicals@kbr.be). Cet e-mail fait office d'accusé de réception, conservez-le. Il sera envoyé à l'adresse mail fournie lors de votre inscription sur ce site.

  Si vous souhaitez vérifier ou changer l'adresse e-mail liée à votre profil, rendez-vous sur votre profil de compte déposant, accessible de cette manière :

- **Déposer des fascicules numériques**

Attention : Déposez maximum 4 fichiers, et une seule édition linguistique par formulaire.

Pour déposer des fascicules numériques d'un périodique, trois étapes vous sont proposées :

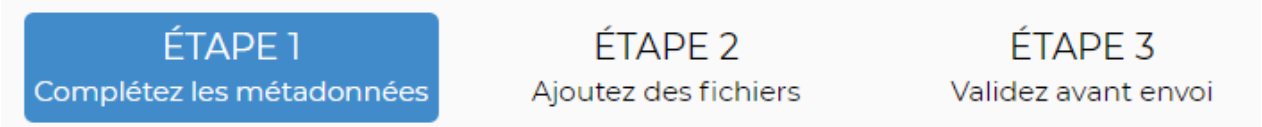

Etape 1 : Compléter les métadonnées

Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque. Quelques précisions complémentaires :

- **Numéro(s) de fascicule** : **maximum 4 numéros par formulaire**. N'oubliez pas d'indiquer le numéro du volume également, si les numéros font partie d'un volume. Exemples :
  - Vol.1, n° 1, 2, 3, 4
  - 12-15
  - N° 12, 13, 14, 15
  - Janvier, Février, Mars, Avril
  - 1ère année, n° 1, 2, 3, 4
  - 1er, 2e, 3e, 4e trim.
  - 2015 (rapport annuel)
  - 2016/2017 (rapport annuel)

- **Année** : si les numéros que vous déposez n'ont pas la même année de publication, vous pouvez indiquer, par exemple : 1-2 (2018), 3 (2019)

- **ISSN** : International Standard Serial Number. Ce numéro permet d'identifier de manière unique et certaine, toute publication en série. C'est KBR qui attribue gratuitement un ISSN aux publications en série belges. Vous trouverez de plus amples informations sur https ://www.kbr.be/fr/issn/. Attention : le numéro d'ISSN diffère entre la version imprimée et la version numérique d'une publication, ainsi qu'entre ses éventuels différents formats numériques (PDF, EPUB…).

- **Remarque(s)** : indiquez ici toute information jugée utile. Par exemple : suite de la version imprimée (titre), cessant de paraître après (ce numéro), supplément d'un périodique (titre), existe sous un autre format numérique, paraît sous une autre forme, supplément ou numéro spécial du périodique (titre), …

- **Droits d'accès** : choisissez dans la liste déroulante :
  - intra-muros > votre publication sera uniquement accessible depuis KBR.
  - accès libre > votre publication sera consultable par tous, également depuis l'extérieur, via le catalogue en ligne de KBR, mais ne pourra pas être téléchargée.

Une fois les métadonnées complétées, cliquez sur le bouton

situé en bas de la page.

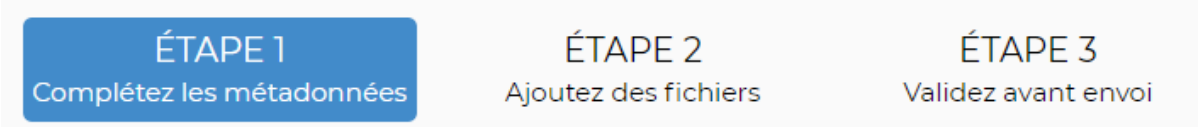

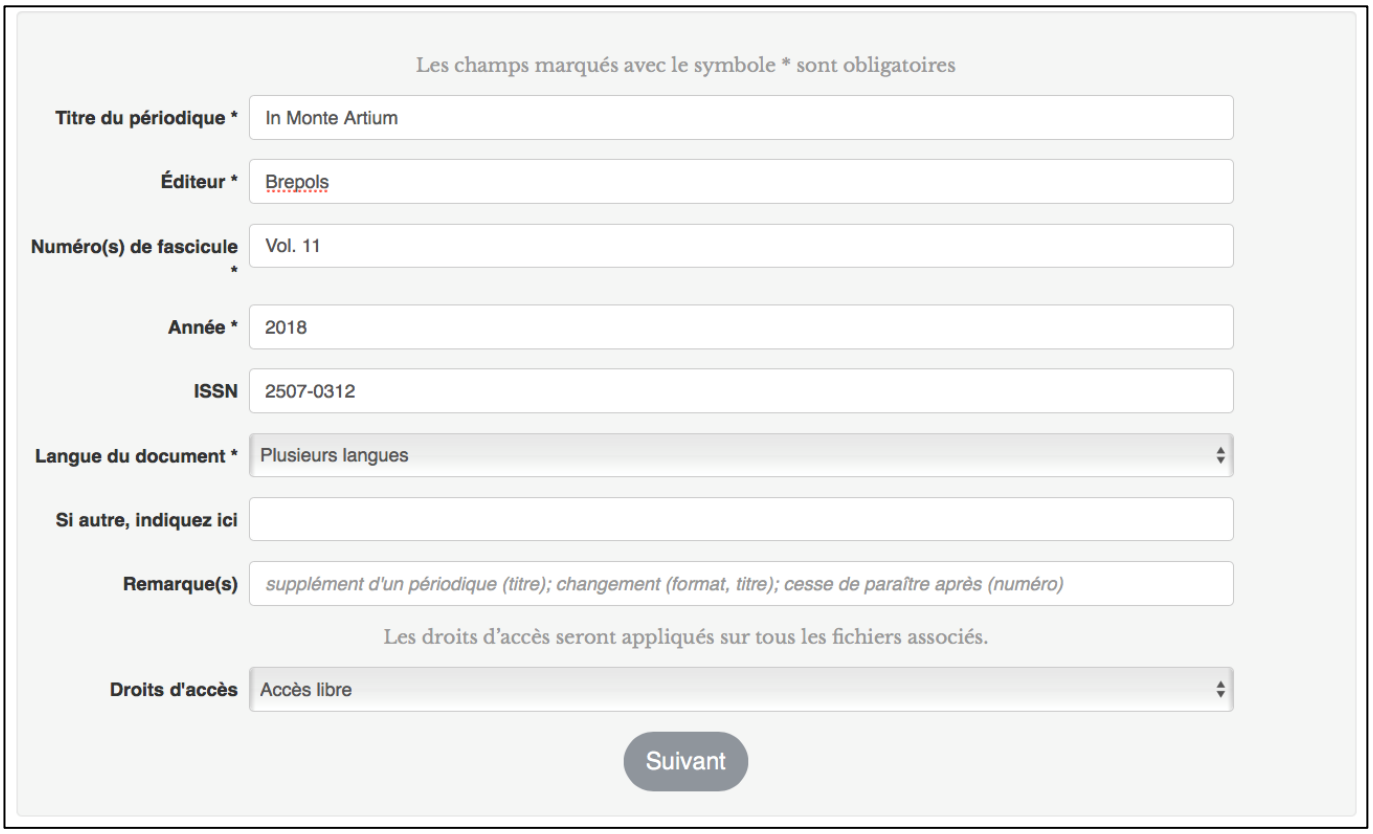

Etape 2 : Ajouter des fichiers

Sélectionnez le(s) fichier(s) numérique(s) des fascicules correspondants dans le champ 1 ou le champ 2 selon les droits d'accès souhaités.. Les formats acceptés sont : PDF et EPUB. Un formulaire est destiné à 4 numéros maximum ; merci de joindre maximum 4 fichiers.

- intra-muros > votre publication sera uniquement accessible depuis KBR.
- accès libre > votre publication sera consultable par tous, également depuis l'extérieur, mais non téléchargeable.

Sélectionnez l'image de couverture dans le champ 3. de votre publication (facultative):

Cliquez ensuite sur le bouton

.

Etape 3 : Valider avant envoi

- Les données que vous avez encodées à l'étape 1 s'affichent.
  Vérifiez qu'elles sont exactes et complètes.

- Si vous devez **modifier** quoi que ce soit, cliquez sur l'étape que vous souhaitez retravailler. Naviguer entre les étapes (revenir en arrière en cliquant sur l'intitulé d'une étape) ne vous fera perdre aucune donnée ni fichier encodé.

- Cliquez sur le bouton pour 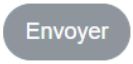 déposer vos fascicules.

Libellé	Valeur
Titre du périodique	In Monte Artium
Éditeur	Brepols
Numéro(s) de fascicule	Vol. 11
Année	2018
ISSN	2507-0312
Langue du document	mul
Si autre, indiquez ici	
Remarque(s)	
Droits d'accès	Accès libre

Envoyer

Étape 2 option b : Déclarez (et déposez) vos publications par lots.

- Ouvrez votre logiciel client FTP.

  Si vous n'avez pas encore de logiciel client FTP pour transférer facilement des documents, vous pouvez en télécharger un gratuitement depuis Internet : citons par exemple WinSCP ou FileZilla.

- Connectez-vous avec les données suivantes et cliquez sur 'Save' pour enregistrer votre login:
  - File protocol: FTP
  - Host name: ftp.depotlegal.be
  - Port number: 21
  - User name: votre identifiant sur https://www.depotlegal.be
  - Password: demandez par mail un mot de passe à lms@kbr.be

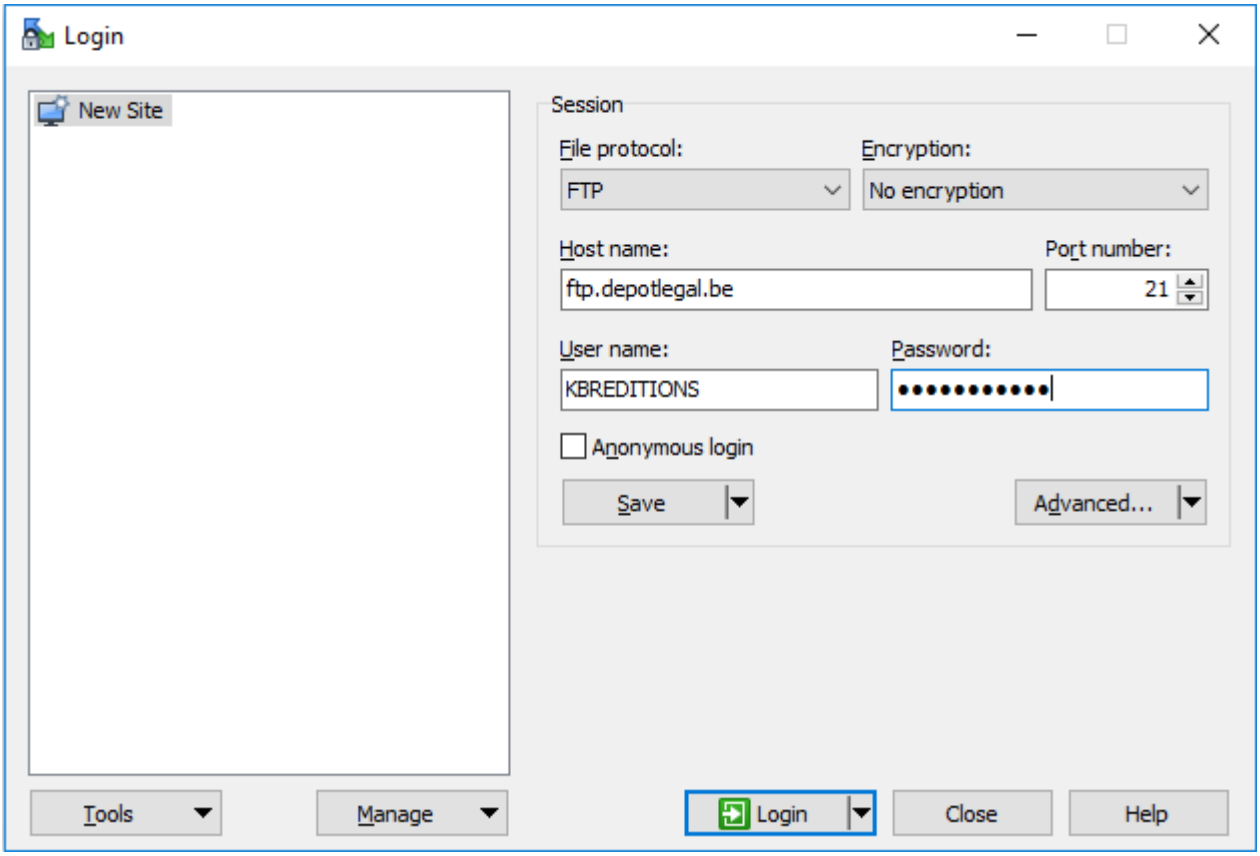

- Pour déclarer vos publications par lots, vous pouvez télécharger notre fichier modèle.
  Complétez la liste de publications avec les données suivantes :

  Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque et en gris.

Colonne	En-tête	Description + exemple
A*	filePath	Si vous voulez déposer des publications numériques, mentionnez ici le nom de fichier, par exemple : 9789463887205.pdf ou Depliant_exposition_Bruegel_FR.pdf
B	contract	Indiquez les droits d'accès: INTRAMUROS ou LIBRE - INTRAMUROS > uniquement accessible depuis KBR - LIBRE > accessible à tous, également depuis l'extérieur

		'Accès libre' signifie 'consultation libre' et ne permet pas le téléchargement.
C	useThumbnail	Indiquez si vous voulez créer une vignette de la couverture - 1 = générer automatiquement une vignette - 0 = ne pas créer de vignette (*thumbnail*)
D*	949$c	Votre identifiant ou login de votre compte déposant du site www.depotlegal.be
E	001	Introduisez ici un identifiant unique de la publication, par ex. l'ISBN 9789463887205. Cette colonne ne peut contenir que des chiffres et des lettres capitales. L'entête doit rester '001' et ne peut pas changer en '1'. (Si vous ne travaillez pas depuis le fichier modèle en Excel, il se peut que vous devez encore formater la colonne: l'entête '001' comme 'texte' et l'ISBN comme 'numéro' avec 0 décimaux)
F	017$a	Mentionnez le numéro de dépôt légal, p.ex. D/2019/0020/0002 Si votre numéro d'éditeur est inférieur à 10000, utilisez 4 chiffres, par ex. D/2019/0020/…. Si votre numéro d'éditeur est supérieur à 10000, utilisez 5 chiffres, par ex. D/2019/14625/… Utilisez 4 chiffres pour indiquer le numéro d'ordre de la publication dans votre registre de l'éditeur, par ex. D/2019/0020/0002
G*	245$a	Mentionnez le titre principal de l'ouvrage, par ex. : Bruegel n'est pas celui que vous croyez.
H	245$b	Mentionnez le sous-titre de l'ouvrage, par ex. : Dépliant The World of Bruegel in Black and White : 15.10.19 > 16.02.20
I*	245$c	Mentionnez le(s) auteur(s) en les séparant avec / , par ex. : Maarten Bassens / Joris Van Grieken / Dominique Allart... [et al.]
J	951[0]$a	Si pseudonyme, véritable nom
K	951[0]$k	Ne diffuser que le pseudonyme: 'Yes' ou 'No'
L	264[0]$a	Lieu de publication, par ex. Bruxelles
M*	264[0]$b	Nom de l'éditeur ou de l'auteur-éditeur, par ex. KBR
N*	264[0]$c	Année de publication, par ex. : 2019
O	490[0]$a	Collection
P	490[0]$v	Numéro de collection
Q	041$a	Langue du document, par ex. : fre français dut néerlandais eng anglais mul < multiple : en plusieurs langues
R	500[1]$a	Si l'ouvrage est écrit dans une autre langue, indiquez le code de langue ici. Voyez la liste complète des codes de langues.
S	300$e	Matériel d'accompagnement, par ex. : + CD-ROM

T	020[0]$a	ISBN sans tirets, par ex. : 9789463887205. (Si vous ne travaillez pas depuis le fichier modèle en Excel, il se peut que vous devez encore formater la colonne comme 'numéro' avec 0 décimaux)
U	020[0]$c	Prix TTC (toutes taxes comprises), par ex. : 19,99 €
V	500$a	Note de contenu, par ex. : Existe aussi en : dut - eng
W	520$a	4e de couverture (pas de paragraphes)

- Enregistrez votre liste sous le nom **publications** et en format **en format .csv**

  Pour que tous les caractères spéciaux soient correctement visualisés, il faut en plus enregistrer votre fichier **avec l'encodage UTF-8**. En Excel 2016 le fichier peut être enregistré facilement sous 'CSV UTF-8' ce qui devrait apparaître dans la liste des types de fichiers.
  Si vous travaillez dans une version plus ancienne d'Excel, ou vous ne trouvez pas le type de fichier 'CSV UTF-8', vous pouvez procéder ainsi:
  Ouvrez votre fichier .csv dans Notepad.
  Cliquez sur 'Enregistrer sous', sélectionnez 'UTF-8', en enregistrez comme publications.csv (le fichier précédent sera remplacé). Ne l'ouvrez plus en Excel.

- Copiez votre liste avec le nom suivant publications.csv à notre FTP :

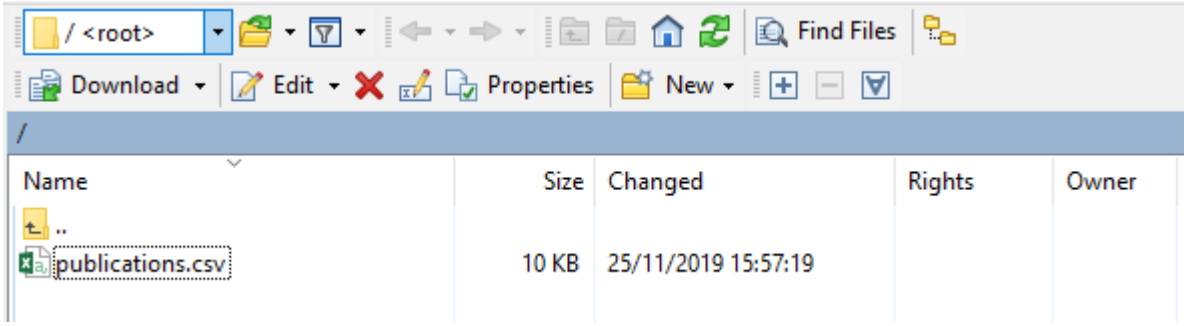

- Si vous souhaitez non seulement déclarer mais aussi **déposer vos publications numériques**, copiez également les fichiers dans le dossier. Les formats acceptés sont : PDF et EPUB. Utilisez les mêmes noms de fichiers que dans votre liste publications.csv, par exemple :
  Depliant_exposition_Bruegel_FR.pdf
  Depliant_exposition_Bruegel_NL.pdf
  Depliant_exposition_Bruegel_EN.pdf

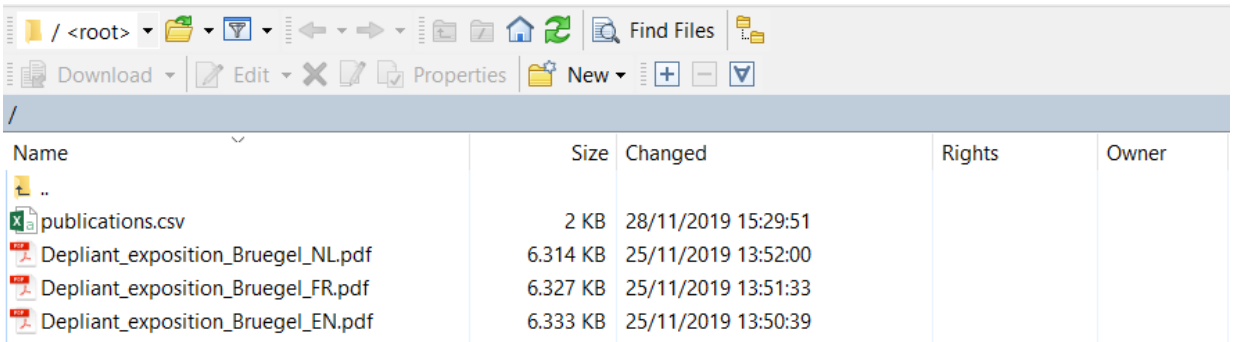

- Pour déclarer vos publications **en format ONIX 3.0**, prenez contact avec lms@kbr.be
  et copiez votre fichier dans le dossier en lui donnant pour nom 'publications' et pour extension .xml,

par exemple: publications.xml

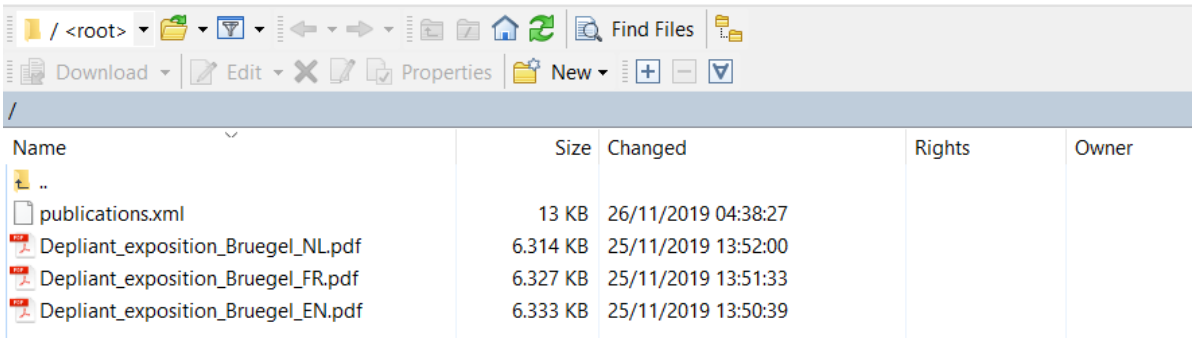

Étape 3 : Suivez vos déclarations et dépôts en ligne.

- **Via votre profil de compte déposant**

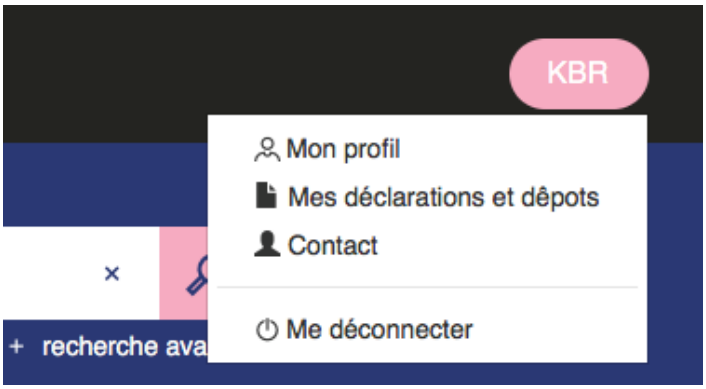

Si vous cliquez sur 'Mes déclarations et dépôts', vous pouvez télécharger vous-même votre accusé de réception.

- Cliquez sur l'icône à droite et ensuite sur la case 'Accusé de réception'.

- Le fichier téléchargé s'intitule 'Export.pdf' et mentionne toutes les publications que vous avez déclarées/déposées via www.depotlegal.be, ainsi que le statut du dépôt :
  - Déclaré
  - Réceptionné à KBR et en cours de traitement
  - la section et la cote de votre publication déposée dès qu'elle est consultable à KBR

- Dans le menu à gauche vous pouvez également affiner les résultats selon le statut de notre processus interne ou selon d'autres critères (auteur, collection, éditeur, année). D'après le statut, votre publication sera visible ou bien auprès des publications annoncées, ou bien dans le catalogue général.

Publications annoncées	1 - Déclaré 2 - Renvoyé (par exemple quand il manque un second exemplaire) 3 - Réceptionné 4 - Prêt pour quality control
Catalogue general	5 - Notice validée - prêt pour la BB (= Bibliographie de Belgique) 6 - Notice validée - Publié dans BB (= Bibliographie de Belgique)

- **Visualisation des déclarations dans « Publications annoncées »**

Après déclaration (pour les imprimés) ou dépôt (pour le numérique) de vos publications, celles-ci seront temporairement visibles par tous dans une vitrine, appelée « Publications annoncées ».

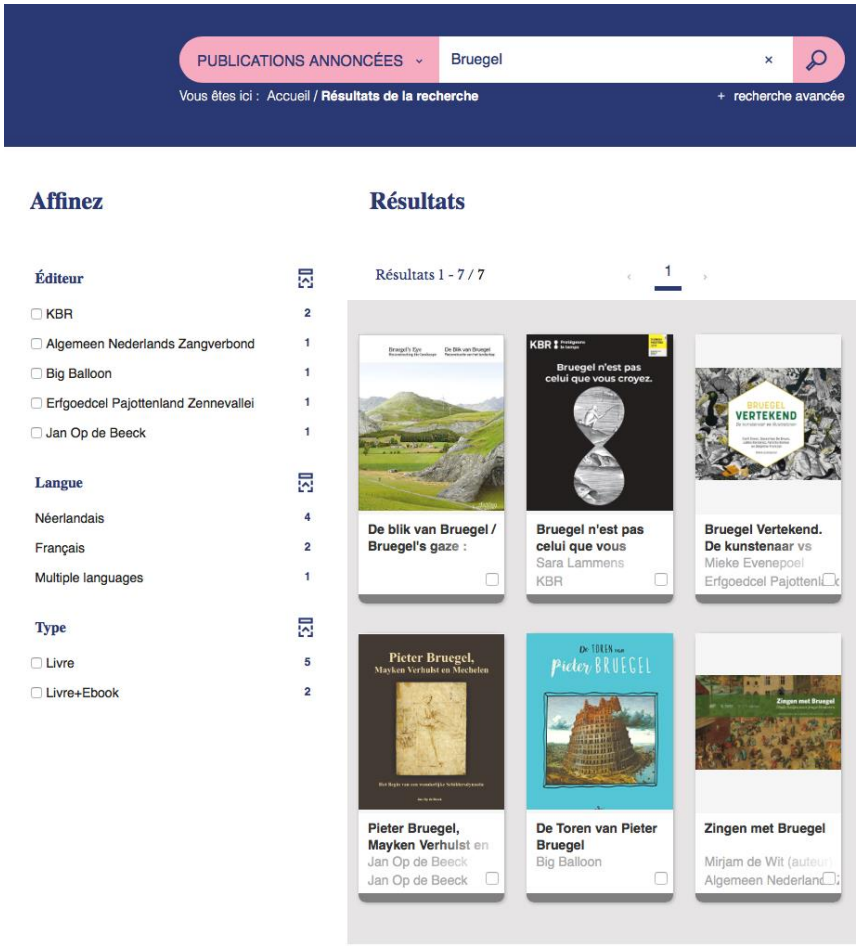

Étape 4 : Référencez vos publications auprès de KBR.

Dès que les publications auront été traitées par nos services, elles n'apparaîtront plus sur ce site mais intègreront officiellement le catalogue général de la Bibliothèque royale de Belgique.

De plus, elles seront annoncées dans la Bibliographie de Belgique, qui constitue une vitrine permanente du monde de l'édition belge.